

DNA 2019 - Thématique Innovation pédagogique et numérique pédagogique

coordination : sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Cette thématique vise d'une manière générale à améliorer la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des apprenants, promouvoir de nouvelles dynamiques au sein des équipes pédagogiques et des établissements.

En 2019, elle est marquée par la mise en oeuvre des réformes lancées par le gouvernement , tant celle du baccalauréat, que celle de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue qui entraînent de profondes évolutions dans la définition et le contenu des diplômes et la structuration de l'offre de formation.

Dans ce contexte l'appui et l'accompagnement des établissements, la professionnalisation des équipes, le renforcement de leurs compétences en terme notamment d'ingénierie de formation, de capacités d'innovation sont essentielles. Le plan de dynamisation de l'innovation pédagogique se poursuit et contribue à la mise en oeuvre de ces réformes. Il est complété par le déploiement en 2019 du plan de développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole.

Innovation pédagogique et numérique pédagogique - Métafiche 1

1) Intitulé de la métafiche : accompagner et valoriser les innovations et les expérimentations pédagogiques dans l'enseignement agricole en lien avec les travaux du comité national d'expertise de l'innovation pédagogique.

2) Personnes référentes à la DGER : Bruno Vocanson / Nathalie Hérault (SDPOFE)

3) Finalités de l'action pour 2019:

A) Repérer et valoriser les innovations et expérimentations pédagogiques dans les établissements d'enseignement agricole.

La DGER souhaite poursuivre le développement du site « POLLEN » (<http://pollen.chlorofil.fr>) et conforter la mise en œuvre d'un dispositif de repérage et de valorisation des innovations et expérimentations pédagogiques réalisées dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole.

Il s'agira, comme pour les années précédentes, suivant les cas, soit d'accompagner, pour des actions innovantes ou les expérimentations mises en œuvre à l'initiative des établissements, la formalisation des témoignages dans « POLLEN » directement avec les établissements et référents régionaux concernés, soit d'assurer une cohérence dans la mise en ligne sur « POLLEN » de témoignages au sujet d'expérimentations d'initiative nationale ou régionale, avec le concours des organismes et personnes assurant le suivi et l'accompagnement de ces actions.

Par ailleurs, dans l'optique d'un élargissement des services apportés par le site « POLLEN », il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités formulées dans le cahier des charges remis à la DGER fin 2017.

B) Mettre en œuvre l'appui et l'accompagnement des expérimentations pédagogiques menées par les établissements

Il s'agit de proposer, dans le cadre d'une organisation concertée avec la DGER prenant en compte l'ensemble des acteurs (Administration centrale, Inspection de l'enseignement agricole, Dispositif national d'appui, référents régionaux innovation pédagogique) un appui et un accompagnement des établissements et (ou) des équipes conduisant et (ou) souhaitant conduire des expérimentations pédagogiques telles que prévues par les articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de la pêche maritime (note de service DGER/SDPFE n°2015-974 du 16 novembre 2015). L'accompagnement peut porter sur la formalisation de la demande d'expérimentation, sur la conduite de l'action elle-même et son contenu, ou sur l'autoévaluation.

Selon un schéma concerté qui sera retenu courant 2018, l'accompagnement et l'appui pourront se présenter sous deux formats différents : un accompagnement par action, sur site ou selon tout autre mode, ou (et) des sessions de formations collectives rassemblant des membres d'équipes pédagogiques et (ou) d'équipes de direction engagées dans des expérimentations ou ayant un projet d'expérimentation.

C) Participer au développement et à l'animation du dispositif innovation pédagogique

par :

- l'actualisation d'une cartographie de l'offre du Dispositif national d'appui en terme d'accompagnement des innovations et expérimentations.
- l'appui à l'organisation matérielle du comité national d'expertise de l'innovation pédagogique.
- l'organisation et l'animation des sessions de formation des référents régionaux sur l'innovation pédagogique, l'ancrochage scolaire et le numérique éducatif, placées, en termes d'objectifs et d'architecture, sous la responsabilité de la DGER et l'intervention dans certaines séquences de ces sessions.

D) La contribution et l'organisation matérielle, en concertation entre les établissements du DNA, DGER, Inspection de l'enseignement agricole et DRAAF (SRFD – référents innovation pédagogique) des troisièmes Rencontres nationales de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole, qui devraient se dérouler au cours du dernier trimestre de 2019. Ces Rencontres seront notamment centrées sur les actions du plan de développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole. Elles devront mobiliser des ressources numériques à distance pour « démultiplier » un événement qui se déroulera, en présentiel avec 200 personnes au maximum dans un établissement du DNA et qui sera démultiplié, diffusé et adapté aux différentes Régions.

E) Favoriser les liens avec la recherche notamment à travers les dispositifs LéA et valoriser les résultats au profit des établissements d'enseignement agricole

4) Attendus/livrables de l'action pour 2018 :

Les principaux résultats attendus sont :

A) Enrichissement du site « POLLEN » relatif à l'innovation pédagogique

- le repérage et la diffusion/valorisation de nouvelles innovations dans les établissements (cibler 70 nouvelles actions, toutes voies de formation confondues)
- le recueil des témoignages d'innovations pédagogiques par des établissements publics et privés pour les actions conduites à leur initiative et l'accompagnement nécessaire à leur formalisation.
- la coordination avec les établissements accompagnant des expérimentations nationales ou régionales afin qu'ils puissent préparer, avec l'équipe « dédiée » la mise en ligne de témoignages sur «POLLEN » et (ou) assurer les liens vers les témoignages sur d'autres sites
- la réalisation de quatre vidéos sur les innovations pédagogiques
- la mise à disposition sur le site de travaux et d'articles de recherche traitant de l'innovation pédagogique issus des LéA en particulier, le recueil de témoignages et

(ou) d'apports théoriques de chercheurs, notamment les membres du comité national d'expertise de l'innovation pédagogique.

- Poursuite de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités prévues dans le cahier des charges remis fin 2018.

B) Après concertation avec la DGER et l'Inspection de l'enseignement agricole sur l'organisation de l'accompagnement et de l'appui aux expérimentations pédagogiques et suivant le modèle retenu avant fin 2018, accompagnement des 17 établissements engagés et suivis et (ou) organisation d'un regroupement d'équipes mettant en œuvre des expérimentations pédagogiques dans un but d'harmonisation des pratiques et des méthodes.

C) Mise à jour d'un document en ligne permettant de cartographier l'offre du Dispositif national d'appui en terme d'accompagnement des innovations et expérimentations.

D) Appui à l'organisation matérielle des réunions du comité national d'expertise de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole (2 à 3 réunions par an et 4 à 5 visites d'établissement).

F) Elaboration, en concertation entre établissements du DNA ou d'autres établissements d'enseignement supérieur, avec la DGER, l'Inspection de l'enseignement agricole et les DRAAF (SRFD – référents innovation pédagogique) des troisièmes Rencontres nationales de l'innovation pédagogique, proposition d'un établissement et de dates, organisation matérielle, réunion de 200 personnes in situ, organisation de retransmissions en direct de l'événement dans les régions, avec organisation adaptée à chaque cas en concertation avec les DRAAF concernées, sur la base d'un cahier des charges proposé par le DNA, de volontariat et d'établissements support. _

Organisation et animation de deux sessions annuelles de formation des référents régionaux innovation pédagogique, sessions dont la DGER aura défini les objectifs et l'architecture.

G) Poursuite de l'accompagnement des projets actuellement suivis dans le cadre des lieux d'éducation associés (LéA), valorisation par la mise à disposition de travaux et d'articles de recherche

Innovation pédagogique et numérique pédagogique - Métafiche 2

1) Intitulé de la métafiche : Elaborer/concevoir et accompagner les innovations pédagogiques liées aux évolutions des référentiels de diplôme

2) Personnes référentes à la DGER : . Catherine Loncle/Héloïse Giordano (SDPOFE/BDET)

3) Finalité de l'action pour 2019 :

Mobilisation des établissements d'enseignement supérieur agricole pour aider les équipes pédagogiques de l'enseignement technique à l'appropriation des rénovations de diplôme.

- Suite de l'accompagnement de la mise en place du baccalauréat professionnel CGEA rénové

La rénovation de ces deux baccalauréats est entrée en vigueur à la rentrée 2017.

Des sessions d'accompagnement seront organisées à destination des équipes pédagogiques durant l'année scolaire 2018/2019 sur la mise en œuvre des épreuves et notamment sur les sujets suivants : évaluation capacitaire, explicitation de pratiques, élaboration et utilisation de grilles d'évaluation.

- Accompagner la mise en place du baccalauréat professionnel productions horticoles et du baccalauréat professionnel aménagements paysagers rénovés

Des sessions d'accompagnement sont prévues en 2018/2019.

- Accompagner la rénovation CAP agricole

La rénovation du diplôme CAPa dans sa globalité génère des besoins d'appui identifiés à l'issue des sessions de présentation et d'accompagnement .

Les sujets identifiés sont les suivants :

- appropriation des capacités générales du CAPa pour la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques pour les enseignements généraux du tronc commun.
- Mise en place de l'évaluation capacitaire en CAPa rénové (enseignants et présidents adjoints de jury)
- L'épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles (E4) (enseignants et examinateurs)
- Valorisation des périodes de formation en milieu professionnel pour la préparation du CAPa par la voie scolaire.

- Accompagner la réforme du baccalauréat technologique et du baccalauréat général

Pour le baccalauréat général : organisation d'un accompagnement institutionnel

Pour le baccalauréat technologique : organisation d'un accompagnement ciblé

- Développer l'expérimentation pour la certification par un organisme extérieur

Certification en allemand dans le cadre de l'expérimentation KMK organisée par le ministère de l'éducation nationale.(formations de formateurs organisée par l'EN)

-Accompagner la rénovation du BTSA technico-commercial et du BTSA viticulture-oenologie, dans le cadre des délivrances classiques et semestrialisées.

Ces deux options sont en cours de rénovation. Des sessions d'accompagnement sont prévues à la fin de l'année 2019 et au premier semestre de l'année 2020.

- Appui à l'expérimentation LMD

Dans le cadre de l'inscription des formations de BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, une expérimentation a été conduite auprès de 17 établissements d'enseignement agricoles publics et privés. Elle doit permettre d'inscrire les diplômes de BTSA dans le schéma LMD. L'expérimentation se poursuit à titre transitoire dans l'attente de la mise en place progressive et contrôlée de la semestrialisation des BTSA. Des réunions visant à permettre un retour d'expérience des acteurs impliqués dans l'expérimentation se dérouleront dans le but d'étayer la construction des modalités pédagogiques et d'évaluation de ce dispositif.

- Mise en œuvre et maintien en condition opérationnelle du dispositif de formation à l'évaluation certificative Cap'Eval

Se situant dans le cadre des travaux du CNEA sur l'évaluation dans l'enseignement agricole, le dispositif Cap'Eval est l'élément constitutif d'un parcours de formation à l'évaluation qui vise la professionnalisation des enseignants, examinateurs...de l'enseignement technique. Les travaux de construction de ce dispositif nouveau de formation sont achevés. Cap'Eval est ouvert à compter de la rentrée 2018.

Dans la continuité de Cap'Eval, conception d'une formation-action accompagnée, intitulée Cap'Eval 2. L'objectif est de former deux personnes en établissement sur l'animation d'un travail collectif (équipe pédagogique au complet) en vue de construire un dispositif de formation et d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire: élaboration du cahier des charges en 2018/2019 et écriture et conception de l'outil en vue d'une ouverture à la rentrée 2020.

4) Attendus/livrables de l'action pour 2019 :

Pour ces sujets, d'une manière générale, il est demandé aux établissements d'enseignement supérieur agricole :

- d'organiser et de réaliser les travaux d'ingénierie, le cas échéant avec la collaboration de l'inspection de l'enseignement agricole,
- d'organiser des groupes de travail d'enseignants ou de formateurs, des sessions d'accompagnement régionales ou inter régionales
- de produire des ressources pédagogiques sous la forme de livret / guide / autres supports, tels que des capsules vidéo, mises à disposition de la communauté éducative via le site Chlorofil

Bac pro CGEA : 4 sessions d'accompagnement début 2019 et 2 sessions fin 2019

Bac pro PH et AP : a minima 2 sessions PH et 4 sessions AP

Actions d'accompagnement à la demande des régions pour le CAP agricole

Bac technologique : 4 sessions

BTSA VO et TC : fin 2019, début 2020

En ce qui concerne Cap'Eval 1 : déploiement et Cap'Eval 2. : élaboration du cahier des charges et écriture et conception de l'outil en vue d'une ouverture à la rentrée 2020 .

Innovation pédagogique et numérique pédagogique - Métafiche 3

1) Intitulé : Initier et accompagner des dispositifs innovants en apprentissage et en formation professionnelle continue

2) Personnes référentes à la DGER : Yveline GUEGAN – Philippe JOLY (SDPOFE / BPP)

3) Finalité des ACTIONS 2019 :

- **Accompagner la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle portées par le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**
 - Accompagnement des personnels d'encadrement et des formateurs au nouvel environnement législatif, réglementaire, structurel et à la nouvelle gouvernance définis par la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle
 - Mise en œuvre de la politique « qualité de l'action de formation » dans les CFA : travaux à mener conjointement à ceux concernant les CFPPA sur le même objet : définition d'une certification propre à l'enseignement agricole portée par le ministère chargé de l'agriculture comprenant appui aux centres pour l'accès à une certification. Et poursuite de l'action sur la certification Qualité pour les CFPPA
 - Mobilité des apprentis dans l'Union Européenne : Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions défini à la suite du séminaire des 8 et 9 juin 2017
- **Contribuer à la professionnalisation et à l'évolution des compétences des acteurs de la formation**

La professionnalisation des acteurs, enjeu pour le changement des pratiques, permettra de concilier activité professionnelle et formation en prenant appui sur des modalités attractives pour les formateurs et compatibles avec les contraintes fonctionnelles des centres de formation. A cette fin les actions et dispositifs suivants seront poursuivis :

- le dispositif Tutofop, proposant des parcours de formation à distance avec un accompagnement personnalisé et s'adressant particulièrement aux formateurs de CFA/CFPPA; il sera dédié au plan d'accompagnement ci-dessus ;
- le dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels Tutac .

Cet ensemble sera complété en 2019 par :

- des journées « séminaire » à destination respectivement des organismes habilités pour les certificats suivants : Certificats Abattoirs, formations réglementées animaux domestiques. Dans le cadre de ces journées, l'appui des établissements d'enseignement supérieur est sollicité principalement sur le sujet de l'acte pédagogique visant les personnes éloignées de la formation/personnes non francophones...

- des journées techniques « restauration collective » en partenariat avec resto CO sur le thème de l'approvisionnement, de la participation de l'entreprise à l'action de formation à visée de professionnalisation des formateurs du CS.

4) Attendus / livrables des ACTIONS 2019

- **Accompagner la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle portées par le projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**
Ces livrables seront définis dans le plan d'accompagnement qui sera validé à l'automne 2018 , comprenant des actions nationales et régionales

- **Contribuer à la professionnalisation et à l'évolution des compétences des acteurs de la formation**
 - Les travaux d'ingénierie des actions de formation, à destination des personnels des centres (CFPPA et CFA), inscrites au PNF seront formalisés et constitueront des livrables.
 - L'offre de formation via Tutofop
 - Le dispositif Tutac

Innovation pédagogique et numérique pédagogique - Métafiche 4

1) Intitulé de la métafiche : numérique éducatif – volet pédagogique et didactique

2) Personnes référentes à la DGER : Nathalie Hérault (SDPOFE) /C.Teste (MAPAT)

3) Finalités de l'action pour 2019

Les actions visent à accompagner les niveaux régional et local dans le déploiement du plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole 2018-2020. Elles visent notamment à participer à la constitution et à l'animation de groupes de travail nationaux thématiques sur le développement du numérique éducatif et à apporter un appui aux établissements d'enseignement dans la mise en place du volet numérique éducatif dans leur projet d'établissement.

Les actions doivent cibler les équipes pédagogiques et éducatives des trois voies de formation de l'enseignement technique agricole, pour les aider à appréhender l'utilisation du numérique comme un appui à de nouvelles pratiques pédagogiques, didactiques et accompagnatrices pour la réussite et l'insertion des apprenants.

Ces actions visent également les équipes de direction pour les aider au pilotage et à l'animation du numérique éducatif dans les établissements d'enseignement.

4/ Attendus de l'action pour 2019

- Constituer une cellule d'appui nationale à la mise en oeuvre du plan en engageant au moins une grande région et les établissements rattachés sous réserve de la validation du comité de pilotage national du plan ;
- Contribuer à l'animation de groupes de travaux thématiques nationaux dans le cadre de la mise en oeuvre du plan ;
- Consolider le dispositif Acoustice (ACcompagnement Ouvert à l'USage des TICE) en lien avec la mise en place des ENT et des politiques régionales du numérique éducatif dans le cadre de la feuille de route qui sera décidée par le comité de pilotage du plan ;
- Repérer et diffuser, par le site « Pollen », au moins 12 pratiques numériques innovantes mises en oeuvre dans les établissements ;
- Valoriser les pratiques des enseignants intégrant les TICE dans leur pédagogie au travers de 30 fiches Ped@goticea ;
- Professionnaliser les équipes pédagogiques et de direction en proposant de nouvelles formations incitant à l'utilisation du numérique comme nouveau support pédagogique et didactique sous réserve de la validation du comité ;
- Contribution à l'organisation et l'animation des 3èmes rencontres nationales de l'Innovation pédagogique qui seront centrées sur le plan d'action pour le développement du numérique éducatif. (cf métafiche1)
- Adapter des ressources de l'enseignement agricole en format numérique.

5) Proposition de livrables de l'action pour 2019

Les livrables seront définis dans le cadre de la feuille de route 2019 du plan d'action pour le développement du numérique éducatif et son comité de pilotage qui se réunira en septembre 2019.

Sera notamment proposée l'élaboration d'un état des lieux de l'offre existante en matière de numérique éducatif dans l'enseignement agricole. Le dispositif Acoustice fera l'objet d'une présentation, et constituera un élément du plan. Ses évolutions, son pilotage et son animation seront proposées et validées lors du comité de pilotage.